



Communiqué
Pour diffusion immédiate

Dépistage accéléré de la COVID-19 dans le réseau scolaire

Le ministre Christian Dubé doit respecter la promesse faite aux profs et à leurs élèves

Montréal, 2 septembre 2020 – Malgré la promesse faite le 10 août dernier par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, concernant la mise en place d'un mécanisme de dépistage accéléré et efficace de la COVID-19 dans le réseau scolaire, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) n'a toujours pas obtenu la preuve qu'un tel mécanisme existe. Pour des raisons de santé et sécurité évidentes, alors que des milliers d'enseignantes et d'enseignants, mais aussi des milliers d'élèves, jeunes et adultes, ont repris le chemin de l'école, la FAE s'adressera à la Cour supérieure du Québec dans les prochains jours. Elle souhaite obtenir du gouvernement qu'il mette en place le mécanisme demandé et qu'il fournisse tous les documents relatifs au plan sanitaire qui s'applique dans le réseau scolaire, notamment les données en lien avec les cas d'infection.

« Nous ne demandons qu'à croire qu'un tel mécanisme existe, mais malgré nos demandes répétées depuis le 10 août, nous n'avons toujours rien reçu. La santé et la sécurité du personnel scolaire et de leurs élèves en dépendent. Ils sont déjà tous de retour en classe depuis une semaine et des dizaines de cas ont déjà été confirmés. Il est plus qu'urgent de savoir non seulement qu'un tel mécanisme existe, mais aussi de savoir qu'il est efficace afin de rassurer nos membres, mais aussi la population », a déclaré le président de la FAE, Sylvain Mallette.

Cas de COVID-19 dans les établissements scolaires

Les derniers jours ont déjà permis de constater la nécessité de dépister rapidement les cas de COVID-19 dans les établissements scolaires. En effet, pour chacun des établissements concernés, la FAE constate que plusieurs membres du personnel et élèves sont touchés. Cette situation risque de priver non seulement les élèves de l'enseignement auquel ils ont droit, mais aussi de créer un effet domino dans les établissements scolaires, notamment en raison des mises en quarantaine d'enseignantes et d'enseignants et/ou d'élèves. De plus, depuis de nombreuses années, le réseau scolaire québécois doit composer avec une pénurie croissante de personnel et la pandémie ne fait qu'aggraver la situation lorsque des cas sont déclarés.

« Il est utile de rappeler que le 10 août dernier, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, mentionnait en conférence de presse qu'il faisait "le pari de la transparence", comme l'exige une situation de crise bien gérée. Or, depuis le printemps dernier et malgré nos demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, le gouvernement refuse de nous acheminer les documents sur lesquels il s'est appuyé pour prendre ses décisions. Et lorsque nous en recevons, ces documents sont très souvent caviardés. Nous devons donc utiliser des recours juridiques afin d'obtenir des réponses aux questions légitimes de nos membres. Nous demandons au gouvernement de réajuster le tir et de nous fournir les documents demandés », a conclu M. Mallette.

Profil de l'organisation

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 49 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 1 800 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans sept régions : Montréal, Laval, Québec et Outaouais, dans lesquelles se trouvent les quatre plus grands pôles urbains du Québec, ainsi que dans les Laurentides, l'Estrie et la Montérégie.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au service des communications, au 514 603-2290 ou à mj.nantel@lafae.qc.ca